

---

## **Avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 65/DA/2016**

### **(Séance publique)**

Le vendredi 23 Septembre 2016 à 10H00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant la fourniture et l'installation du matériel de vidéosurveillance au niveau des agences de Bank Al Maghrib.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion administrative des Marchés, sise, Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat , Tél : (05 37 54 89 15/52/54). Il peut être envoyé par voie postale ou électronique aux concurrents qui le demandent.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 7 500,00 DH (sept mille cinq cent dirhams).

L'estimation globale du coût des prestations est fixée à 493 000,00 DH TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'instruction relative aux conditions de passation et d'exécution des marchés de la Banque.

Il est prévu une visite des lieux, vivement recommandée, selon le calendrier suivant :

- Le mardi 30 Aout 2016 à 10h30 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Beni-Mellal ;
- Le mercredi 31 Aout 2016 à 10h30 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Marrakech;
- Le jeudi 1<sup>er</sup> Septembre 2016 à 10h30 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Agadir;
- Le vendredi 2 Septembre 2016 à 10h30 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Ouarzazate;
- Le lundi 5 Septembre 2016 à 10h30 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Kenitra;
- Le mardi 6 Septembre 2016 à 10h30 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Tetouan ;
- Le jeudi 8 Septembre 2016 à 10h30 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Meknes;
- Le jeudi 8 Septembre 2016 à 14h30 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Fes;
- Le vendredi 9 Septembre 2016 à 10h30 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Taza;

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction des Achats à l'adresse précitée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les dispositions de l'article 9 du règlement de la consultation prévoient la liste des pièces justificatives que le concurrent doit fournir.